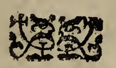
COPPIE

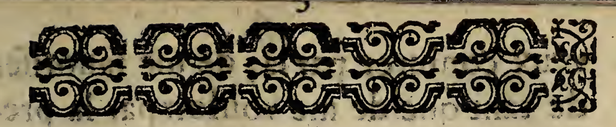
DES MEMOIRES SECRETS EN FORME DE Misſiue, Enuoyez de Bloys par vn Polytique mal-aſſeuré à vn ſien amy auſsi Polytique de ceſte ville de Paris.

Auec la reſponce laquelle a eſté deſcouuerte ſur vn Lacquais ſortant de ceſte ville, lequel a dõné l'addreſſe dudit Polytique, au logis duquel leſdicts Memoires ont eſté trouuez.

Contenant ſommairement & au vray l'Eſtat auquel preſentement ſont les affaires du Roy & de l'vnion Catholique & Generalle de France.



M. D. LXXXIX.



COPPIE DES MEMOIRES *secrets, en forme de Missiue, enuoyez de Blois par vn Polytique mal-asseuré à vn sien amy aussi Polytique de ceste ville de Paris.*

Auec la responce laquelle a esté descouuerte sur vn Laquais sortant de ceste ville, lequel a donné l'adresse dudict Polytique au logis duquel lesdicts Memoires ont esté trouuez.

Contenant sommairement & au vray l'estat auquel presentement sont les affaires du Roy & de l'vnion Catholique & generalle de France.

MOnsieur, ie ne vous veux point remettre au deuant les bons fondemens & pilotis sur lesquels nostre reciproque & mutuelle amitié est de long temps bastie: car par la mention que i'en ferois, il sembleroit aussi que ie fisse quelque doute d'icelle: Mais ie vous

veux coniurer par là, de me fauoriser de tant que de me vouloir par la premiere asseuree commodité certiorer de l'estat des affaires de par delà: comment elles sont disposees, comment aigries, comment adoucies, Brief quelle opinion vous en auez: En vous suppliãt aussi de me dõner sur le tout vostre bõ aduis: afin que suiuant iceluy ie me resolue ou à bis ou à blanc, à suyure l'vn ou l'autre party le plus asseuré & fauorable. Et pour ne vous laisser matiere ny occasion de m'esconduire en vne si iuste priere, Ie me suis le premier mis en mõ deuoir de vous representer au vray le cours des affaires de pardeça: afin que ensemblemẽt s'il vous plaist nous puissions nous resoudre en quelque sorte pour cõseruer, & nos vies, & nos moyẽs & si peu de cõmoditez que Dieu nous a dispersez en ce miserable siecle: auquel ie voyois les choses si embarassees que

d'oresnauant ie m'y mescognois totalement. I.

Ie commenceray donques par nostre siege d'Orleans : duquel nous auōs receu nouuelles que les cōpagnies des Sieurs de Montigny & de Fargy y ont esté deffaites par les asiegez : & les mulets de bagage de Monsieur le grand Prieur prins & emmenez dedans la ville. Le fils de Monsieur le Mareschal de Matignon, & lesdicts Sieurs de Montigny & de Fargys, auec quelques autres Gentilshommes se sont sauuez à la fuitte. Ie crains fort que ceste desroute sera cause que nostredit siege descāpera biē tost, si desia il n'est leué : attendu que ja au parauant l'on nous auoit asseuré que les forces du Roy s'y fondoient & diminuoient tous les iours à veüe d'œil : mesmemēt que si ceux de dedans se fussent entrentēdus, qu'ils pouuoient d'vn seul effort, tailler tōꝰ les nostres en pie-

ces: mais qu'ils n'osoiét librement faire sortie en gros: parce qu'ils n'estoient pas asseurez du retour & de la rentree, pour la meffiance grãde qui estoit parmy eux, laquelle targuoit d'auantage les asiegeans que leurs propres forces. Nous sçauons biẽ que le Roy a des bõs seruiteurs dedans la ville: mais ils sont en beaucoup plus petit nombre que ses ennemis.

III.

Pour l'esgard de Rouen le Roy receut ces iours passez lettres de Mõsieur de Carrouge, par lesquelles il mandoit que ceux du Haure auoiét menacé Messieurs de Rouën de ne plus leur laisser passer aucunes commoditez ny de viures ny autrement: & de leur faire tous les desplaisirs dont ils se pourroient aduiser, s'ils n'ẽbrassoient le party de l'vnion & de la religion Catholique. Ce qu'entendu par ceux de Rouen, auec l'inclination qu'ils y auoient desia, Ils

protesterent en deux assemblees generales qu'ils feirent entre eux, de ne receuoir ny admettre dedans leur ville garnisons ny forces aucunes de la part du Roy: disans que la derniere fois que il y fut, il leur apporta tant d'incómodité & au plat pays (sans parler de leurs femmes) qu'ils s'en ressentoient encores. Occasion, disoiét-ils, qu'ils ne pouuoient maintenát que le souhaiter aussi loing d'eux que possible il en voudroit estre pres: & mesmement ils firent assauoir à mondit Sieur de Carouge qu'au cas qu'il fist semblant d'entreprendre quelque chose contre eux & leur resolution, qu'il ne s'y trouueroit pas le plus fort. Cela donna occasion audict Sieur de Carouge (comme il y en auoit assez de matiere) de despecher soudain vn courier au Roy pour, sur l'aduertissement de cecy luy demáder secours. Ce que le Roy luy accorda & luy enuoya

ſoudain quelques Suiſses : mais ſi toſt que ceux de Rouen en furent aduertis, quant & quant ils manderent auſdicts Suiſſes, que s'ils ſe vouloient approcher d'auantage qu'ils fiſſent leurs teſtaments de bonne heure. Ce contremandement receu par les Suiſſes (qui eſtoient deſia à deux lieues de Rouen) euſt tant de force ſur eux qu'ils ne voulurent iamais paſſer outre, pour quelque inſtance & commandement qu'on leur en peuſt faire. LIII.

Or depuis cela, Mõſieur de Carouge à touſiours eſté veillé de ſi pres, que ie n'eſtime pas qu'il puiſſe ny oſe d'oreſnauant remuer quelque choſe. Et ce qui luy eſt & ſera le plus contraire, c'eſt l'appuy & le ſecours que ſon propre fils donne aux habitans dudict Rouen, lequel s'eſt bandé contre ſon Pere pour embraſſer la cauſe & le party deſdits habitans, violant par là toutes les Loix & de

de raiſon & de nature. IIII.

Quant à ceux de Troye, vous ſçauez comment depuis la mort de Monſieur de Guyſe, ils ſe ſont declarez ouuertement contre le Roy, pour le party des Catholiques: Ce qu'ils n'auoient pas faict du viuant dudict Sieur de Guyſe. En quoy le Roy a eſté bien deceu de ſon expectation: car il en faiſoit aſſeuré eſtat. V.

Monſieur de Tinteuille depuis n'aguere auoit enuoyé audict Troye Mōſieur de Villemorié pour taſcher de les reconuertir au ſeruice du Roy: Mais ſi toſt qu'ils eurēt deſcouuert ſes menees, ils le pourſuiuirēt ſi viuement, que ſans vn ſoudain pre-aduertiſſemēt qu'il euſt par l'vn de ſes gens (lequel en paſſant, fortuitement en auoit ouy quelque bruict) indubitablement il y euſt perdu la vie. VI.

Auant-hier, ou le iour precedent,

vn marchant d'icy receut lettres dudict Troye, par lesquelles on luy mandoit d'vn certain officier du Roy, lequel pour auoir parlé vn peu trop ouuertement des troubles de ce temps à l'aduãtage du Roy, auoit esté massacré par la commune: Mais de cela nous n'en auõs certitude que par lesdictes lettres: ausquelles ie ne donne point de foy. Il est bien vray qu'vn artisan y fust tué tout au commencement de ce remüement, pour auoir seulement dit, oyant la mort de Mõsieur de Guyse, qu'il estoit mortel comme vn autre.

VII.

Quant à ceux de Poitiers le Roy a fort tasché de les gaigner par promesses & belles offres: Mais on n'en a sceu tirer autre raison ny responce, sinõ que ils portent tant de respect à la memoire de deffunct Monsieur de Guyse, duquel ils tiennent la conseruation de leurs biens, la protection de leurs vies, & la

manutention de leur ville, qu'ils ne se rengeront iamais au seruice de celuy qui la opprimé.

VIII.

Ceux de Dijon n'ont pas mieux fait que les autres : car aussi tost qu'ils sceurent la mort de Monsieur de Guyse, ils constituerent prisonniers quelques officiers du Roy, & mirent garnisons aux logis d'aucuns Conseilliers de leur Parlement.

IX.

Ceux d'Angers sont de mesme farine & aussi peu zelez au seruice du Roy que les autres : car ils ont tant faict que ils se voyent auiourd'huy les plus forts. Et combien que l'vne & l'autre ville se soit assez declaree, toutesfois le Roy n'est pas encores hors d'esperãce de les ramener toutes deux à sa deuotion. Et à cest effect il y a secrettement enuoyé quelques personnages entendus & factieux (que vous cognoissez) pour y pratiquer des hommes & y negotier ce

qu'ils pourront.

X.

Pour l'esgard de la Picardie, excepté Sainct Quentin & Boulongne, nous l'auons toute perdue, sans esperance de recouurement, si ce n'est à belles forces.

XI.

Les Picards ont prins vn passe-droict plus grand que les autres: car ils ont faict publier par tout le païs, deffences tres-expresses à tous Seigneurs, Gentils-hommes & autres de quelque qualité qu'ils soyent, de monter à cheual, n'y s'armer en quelque façon que ce soit pour le seruice du Roy: ains seulement pour l'vnion generale des Catholiques de la France. Et au cas que quelqu'vn ou plusieurs vueillent cōtreuenir, & de faict qu'il contreuiennent à telles deffēces, ils ont permis aux communes & à toutes personnes de se ruer sur eux, auec pouuoir & liberté de les assommer: & de là d'aller ruiner abbatre & foudroyer leurs maisons, ou cha-

ſteaux, ce qu'ils ont tous proteſté & iuré de faire & garder inuiolablemẽt iuſques à la mort.

XII.

Mais ſi vous voyez ainſi, le Roy grandement affligé par dehors: croyez qu'il ne l'eſt guere moins chez luy, teſmoing meſme que pluſieurs de ſes gardes ſe desbandent, & s'en vont trouuer les vns Monſieur du Maine, les autres le Cheualier d'Aumalle, & les autres s'en retournent à Paris.

XIII.

Et puis au plus fort de ſes affaires, comment penſez vous que la mort de la Royne ſa mere luy eſt venue mal à propos? Certes i'eſtime, qu'il ne ſe peut aſſez exprimer. Auſsi depuis icelle mort ie le trouue fort chãgé & touſiours fort mesfiant, voire de la moitié plus qu'il n'eſtoit au parauant: car il ne s'aſſeure quaſi plus de perſonne, ce qui nous eſt vn grandiſsime malheur, voire le vray

moyen par lequel ſes affaires & les noſtres receuront beaucoup de diminution & de retardement, & poſsible en fin vne ruine certaine & ineuitable.

XIIII.

Mais encor n'y a-il choſe iuſques icy qui ait rendu le Roy ſi penſif & eſtonné que la declaration de la Sorbonne, touchant la diſpence qu'elle dit & aſſeure que ſes ſubiects ont de l'obeiſſance que ils luy deuoient, & de la fidelité qu'ils luy auoiēt iuree: A laquelle declaratiō, penſant apporter quelque antidote, & la rendre par là infructueuſe, il aſſembla quelque nombre d'Eueſques & d'autres Eccleſiaſtiques, pour leur faire declarer ladite Declaration & reſolution nulle, & de nul effect, & du tout incompetente: Mais ils rapporterent tous au Roy qu'il les prioit d'vne choſe du tout impoſsible à eux, d'autant que la Sorbōne n'auoit rien decreté que ſuyuant &

conformément aux Saincts Concils & Decrets, lesquels personne ne sçauroit contredire.

XV.

Or voila l'estat d'vne partie des affaires de pardeça, lesquels ie vous ay representé sans flatterie & tels qu'ils sõt à mon grãd regret, mais la verité, la peur qui m'en reuient, l'obligation dont ie vous suis attenu, & le desir que i'ay que vous en vsiez de mesme en mõ endroit, m'y ont necessairement contrainct.

Quant à l'autre partie elle vous apportera vn peu plus de contentement.

XVI.

Premierement la Royne d'Angleterre a offert au Roy secours, & de ses moyens, & de son pouuoir, en le priant de cõtinuer ses pointes, & disant qu'en tous cas elle luy promet tousiours de le releuer d'vne mauuaise cheute, mais ie n'en fais pas de cela grand bouclier: car i'estime la consolation bien de so-

lée laquelle ne propose qu'vn remede au mal.

XVII.

Quant aux forces du Roy de Nauarre, nous en sommes tres-asseurez : car outre qu'il l'auoit desia promis, il enuoya encor ces iours passez vers le Roy Monsieur de Roquelaure, tāt pour l'asseurer de son seruice, qu'aussi pour les Trefues que le Roy & luy ont accordees respectiuement par ensemble.

XVIII.

Ledict Sieur de Roquelaure n'estoit pas seulement enuoyé pour ceste asseurāce & trefues : mais pour plusieurs autres chefs, lesquels nous ne sçauons encor ny quels il sōt, ny quelle resolutiō le Roy luy en a donné, d'autāt q̄ le Roy s'y tient le plus couuert qu'il peut : Mais il me semble qu'il seroit plus expedient pour luy qu'on s'apperceust de ce qu'il negotie auec ledit Roy de Nauarre, que de sa ruine & de la nostre : car les dissimula-

mulations qu'il y veut apporter (pour passer outre a des choses qui seront de plus mal-aisee digestion à nos ennemis que lesdites trefues) le rendent plus tardif au boute-hors de ses cõceptions, & desseins, & ce pendant nos affaires s'acculent, & demeurent là. Nos ennemis ne perdent point de temps, & nous le prodiguons esciemment.

XX.

L'on parle icy que le ROY veut faire declarer sõ successeur à la courõne Mõsieur le grand Prieur de France, mais ie ne vous en puis rien asseurer, sinon que il en est grand bruict : neantmoins ie le croy mal-aisement : Car par ce moyen le Roy necessiteroit ses affaires & son Roiaume à vne combustion très-grande, d'autant qu'indubitablement ceste declaration seruiroit d'allumette à la maison de Bourbon pour faire la guerre au Roy, & ainsi il se creeroit touf-

iours d'auantage d'ennemis, dont il a desia sans cela, assez copieux nombre.

XX.

Monsieur de Montpensier & Monsieur le Prince son Fils sont en chemin pour venir trouuer le *R*oy, Ils sont suiuis de beaucoup de Gentilshõmes, lesquels pour la plus part venoiët icy, estimans que la mort de Monsieur de Guyse eust terminé la guerre, mais ils se verront trompez de tout le Ciel.

XXI.

Quant à Niort ie ne vous en mande rien, parce que vous sçauez comme le tout s'y est passé, & que Monsieur de Malicorne y a laissé entrer les gens du *R*oy de Nauarre sans coup ferir.

XXII.

Quant à Chaalons en Champagne, vous sçauez ausi (comme i'estime) qu'il est à la deuotion du Roy, & que Monsieur de Tinteuille est dedans qui y

commande. Toutesfois il eſt encor à craindre que ceux du dedans ne veuillent tenir deux cordes en leur arc (comme l'on dit) & ſe reſeruer touſiours la puiſſance de ſe pouuoir rẽger du coſté de l'vn ou l'autre party, lequel ils verront auec le temps eſtre le plus fort.

L'occaſion que i'ay de ceſte mesfiance, c'eſt qu'ils ne veulent pas permettre que Monſieur de Tinteuille s'y rende le plus fort, dont le Roy a bon aduertiſſement. Occaſion qu'il a commandé audit Sieur de Tinteuille par deux deſpeſches conſecutiues, qu'il y mette ſi bõne garniſon qu'il luy en puiſſe touſiours rendre bon compte. Dieu vueille qu'il le puiſſe ainſi effectuer: car la ville eſt de grandiſsime importance pour eſtre forte & bien munie comme vous ſçauez.

XXIII.

Pour le ſurplus, ledit Sieur de Tinteuille s'y comporte tres-bien. Il faict des

courses tout aux enuirõs, il arreste tous les courriers. Il en a fouillé & retenu quelque temps deux qui estoient enuoyez de la part de Mõsieur le Duc de Lorraine vers Monsieur d'Aumalle, & Messieurs de Paris. La substãce des despesches qu'ils portoient, ie ne la sçay pas, mais elle est assez aisee à presumer.

XXIIII.

Quãd M. de Tinteuille se sera acquis plus de creance & d'intelligence dans Chaalons, il promet au Roy qu'il fera des courses iusques en Lorraine, ce qui resiouit tellement le Roy, que cela cõtrepoise vne partie des fascheries qu'il reçoit d'infinis autres endroits, lesquelles encor qu'elles soiẽt grãdes & inestimables, si est-ce qu'il les dissimule le pl' qu'il peut, mais ce n'est si dextrement qu'on ne remarque aisement en son visage assez de martel & d'inquietude, & possible beaucoup d'estonnement, &

de peur qu'il a, de ſe veoir ſi mal traicté en tant de villes de ſon Royaume, & crains, pour le recognoiſtre ingenuëmẽt, qu'il ſe courbera, & poſsible qu'en fin il ſuccombera ſoubs le fais de tant d'affaires & de triſteſſes qu'iceux trainent infailliblement apres ſoy.

XXV.

Et vous diray neantmoins qu'à voir noz actiõs & deportemẽs, l'on ne nous iugeroit pas ſeulement affairez, ou biẽ l'on nous eſtimeroit quãt & quant purement inſenſibles: car nous ne nous eſmouuons quaſi non plus, que ſi le Roy eſtoit encor paiſiblement iouiſſant de ſon Roiaume, & que ſes ennemis & ſubiects ne ſe fuſſent aucunement rebellez contre lui.

XXVI.

Quand on dit au Roy que les Pariſiens ſõt tres reſolus à ceſte guerre, Que ils y veulẽt expoſer tout leurs moyens, & le ſãg d'eux & de leurs enfans, Qu'ils

ſont bien à craindre, ſi ce n'eſt pour leur valeur, à tout le moins tant par ce qu'ils tiennent le principal nerf de la guerre par deuers eux, qui eſt l'argent, qu'auſsi de Paris deppend la reſolutiõ generale de toute la France: Il ſe mocque de tout cela, & dit qu'il cognoiſt les Pariſiens mieux qu'homme de ſõ Roiaume, Qu'il s'aſſeure, puis que leur *Roy* Guiſard eſt mort, que par conſequent leur courage eſt amorty: & qu'en tous cas qu'ils n'ont qu'vne boutade ſur leur paué. Et pour l'eſgard de l'argẽt, Qu'ils ſõt trop mal-aiſez au deſgel, Que tel qui fait parade de dõner mil eſcuz, ne dõnera pas mil ſols quand ſe viendra au fait & au prẽdre. Bref que ſur ſon honneur, il reſpond que deuãt qui les ait laiſſé en trempe deux ou trois moys, qu'ils ſerõt contraints de venir à lui & lui crier miſericorde: & lors qu'il en ſçaura bien tirer ſa raiſon par vne punition ſi cruelle &

exemplaire qu'ils feruiront de frayeur à tous leurs adherents & confederez.

XXVII.

Quand on lui parle de *M.* du Maine, il dit qu'il fera biẽ empeſché de ſe maintenir en ſon gouuernement, & qu'il ſe gardera biẽ de leuer la teſte plus hault, Mais ie croy qu'il n'en dit pas tout ce qu'il en penſe.

XXVIII.

Que pleuſt à Dieu que nous fuſsiõs à recommencer nos ieux: Las nous penſions qu'ils ſe conuertiroient en ioyeuſes Comedies, mais ie crains que la fin les nous fera appeller Tragedies bien ſanglantes.

Quant à moy ie n'en eus oncques bonne eſperance,& encores maintenãt moins que iamais: Car ie ne veoy point de moyen par lequel le Roy puiſſe reconqueſter en toute ſa vie, ſeulement le dixſme de ce qu'il a perdu en vn moment de temps.

Que ſi aucuns de ſes predeceſſeurs auec grandes finances, bonne quantité d'hommes, & l'aſſeurance du cœur d'iceux (qui eſt vn rempart inexpugnable) ont eſté bien employez & empeſchez au recouurement d'vne ſeulle villette eſtrangee de leur obeiſſance, Quelle eſperance peut-il auiourd'huy auoir de recouurer vne centaine de villes fortes & aguerries qui ſe ſont declarees cõtre luy? Car (& ie le confeſſe à grand regret) il n'a ny fonds ny argent, ny eſperance d'en auoir. Il n'auoit pas trois cens hõmes aupres de lui quand les huict cens harquebuſiers luy arriuerẽt que Monſieur d'Eſpernon luy enuoya. Il n'a intelligence quelconque en ſon Roiaume: au contraire vous voyez que tous ſes ſubiets & toutes ſes villes s'vniſſent pour ſe bander contre lui. De credence ie croy qu'il en aura d'oreſnauant fort peu parmi les eſtrangers: encor qu'il

nous en promette grand ſecours. Mais pour moy, ie vous aſſeure que ce ſecours là eſt auſſi loing de mon eſperance, qu'il eſt proche de mõ deſir. Premierement l'Italien ny viendra pas, l'Eſpagnol encor moins, l'Allemant ſe ſouuiendra du traictement qu'il y a receu, des promeſſes inaccomplies qu'on lui à faictes, des payements qu'on luy doibt. Et ſans tout cela : encor ne marchera-il qu'en vertũ, de ce dõt nous auons faute, ou pluſtoſt penurie tres-extreſme.

Ce ſont les raiſons & particularitez qui me font quaſi deſeſperer, que le Roy ſe puiſſe iamais ſortir du Labyrinthe ou il s'eſt precipité & nous apres luy.

XXIX.

Mais ie crains de vous ennuyer de ce diſcours, auquel certes ie me ſuis d'auãtage engaigé que ie n'auois enuie du commancement. Ie vous diray toutes-

fois encor vn mot des Eſtatz leſquels ſont concluz & arreſtez : Car des Lundy dernier XVI. de ce mois, Monſieur l'Archeueſque de Bourges & Monſieur de Briſſac feirent leurs Harangues tant pour le Clergé que pour la Nobleſſe. *I*e ne ſçay pas le nom de celui qui fut eſleu & ſubrogé au lieu du Preuoſt des Marchans de *P*aris pour le tiers Eſtat. Quãt aux deputez ils ſont maintenant quaſi tous partis de ceſte ville: vray eſt qu'en la concluſion deſdits Eſtats: il n'y en auoit pas la moitié de tous ceux qui y eſtoient au parauant la mort de Monſieur de Guiſe : Car elle apporta vn tel eſtonnement, que de cent & dix deputez qui eſtoient icy pour la Nobleſſe deuant Noel, apres la feſte il ne ſ'y en trouua plus que trentedeux : leſquels encor pour la pluſpart n'auoient peu eſchapper. Voila ce qui ſe peut dire pour le preſent de nos affaires. Ie vous ſuplie

encor vne autre fois bien humblement d'vser de reciproque enuers moy & excuser la liberté de mon stil. A laquelle ie me suis laissé aller vn peu plus hardiment, pour l'asseurance que nous auons pardeça que les Parisiens ne font aucune difficulté ny refuz de l'entree de leur ville: & qu'ils se rendent seulement difficiles pour la sortie (Ie trouue toutesfois ceste pratique fort nouuelle pour se bien asseurer d'vne ville) Aussi que ie me faicts biẽ fort que le porteur de la presente est tãt aduisé, qui se prendra biẽ garde d'eux: Car sãs cela i'eusse esté possible aussi retenu à tout ce que ie vous ay recité que i'y ay esté libre & facile.

XXX.

Ainsi que i'acheuois hier ce propos, & que ie voulois fermer la presente, les nouuelles arriuerent en ceste ville que les Parisiens (à l'imitation de ceux de

Dijon) auoient conſtituez priſonniers en la Baſtille tous les Preſidents & Cõ-ſeillers de la Cour de Parlemēt(fort peu exceptez) Aucuns & plus probablemēt dient qu'il n'y a eü d'empriſonnez que ceux qui leur eſtoiēt ſuſpects. Mais ſoit l'vn ou l'autre vray, il me ſemble qu'ils n'ont pas ſeulement immité ceux de Dijon: mais qu'ils ont largement commenté ſur leurs œuures. Or on dit que les raiſons deſdites captures ſōt en premier lieu, par ce que la Cour de Parlement n'auoit voulu faire ny parfaire le proces à Dubelloy, s'excuſant qu'elle auoit les mains liees: A quoy, dit-on, les Pariſiens reſpondirent qu'elle les auoit dõques eü trop libres & legeres a condamner le Breton. L'autre raiſon par çe que les empriſonnez auoient eſté trop lents, voire & retifs à s'vnir auec eux, & à authoriſer les leuees d'hommes & de deniers qu'ils font. Ou poſ-

fible à caufe de leurs vies & deportemens precedens. Aucuns difent encor, pour n'auoir voulu verifier la declaration de la Sorbonne.

XXXI.

Quoy que s'en foit le Roy fuft fort eftonné, receuãt la nouuelle, difant que cela fe tourneroit en confequẽce pour fes autres villes, & qu'il s'esbaiffoit que fes Officiers de Paris ayent efté fi peu forts & entenduz. Puis ayant quelque peu ruminé cela, Il fe tourna vers Monfieur Do, & luy dift ces mots, quafi en le menaffant, *Ce font voz jeux Do, vous voyez maintenant que vous me perdez.*

XXXII.

Auiourd'huy le Roy a efté toute la matinee au confeil fur ce fait là: & tiens de bõne part qu'il en eft fi effrayé, auec le peu d'affeurãce qu'il auoit defia, qu'il a mis en deliberation s'il deuroit eflargir les prifonniers qu'il tient: tant pour

la deliurance de tous ses Officiers, que pour arrester le cours des choses qui se brassent contre luy & son Estat.

Ie vous supplie satisfaisant à ma priere, par mesme moyen me mander la verité de ce dernier chef par plus prõpte voye, s'il vous plaist, que de ce porteur: car il seiournera quelque temps à Paris, où il est enuoyé pour apprẽdre la langue, & s'il peut quelque credence. Icy donques, apres vous auoir bien humblement baisé les mains, Ie priray le Seigneur vous prodiguer,

Monsieur ses sainctes graces & me tenir aux vostres. De Bloys ce dixneufiesme Ianuier. 1589.

Vostre seruiteur & tres-asseuré amy D. G.